

Energies non conventionnelles :

Le vent et le soleil, les nouveaux alliés de la STEG

La Tunisie a décidé d'accroître, considérablement, sa production d'électricité afin de répondre à une demande de consommation qui augmente de plus en plus.

Trois nouvelles centrales électriques viendront renforcer les 25 centrales électriques déjà existantes et dont la capacité de production est de 3.300 mégawatts (MW).

Les besoins des nationaux pouvant augmenter de 5,4% par an d'ici 2011, il s'avère important de mettre en place des stratégies conséquentes afin de satisfaire les exigences d'un pays en pleine croissance. La première centrale électrique, dotée d'une capacité de 126 mégawatts, est située à Fériana (gouvernorat de Kasserine) et devrait entrer en activité au mois de juin. La deuxième, d'une même capacité, est à Thyna (gouvernorat de Sfax) et sera fin prête en avril 2010. Les deux centrales, qui mobiliseront un investissement global de 250 millions de dinars tunisiens, seront construites par General Electric (USA).

730 MDT seront consacrés à la construction de la troisième centrale d'une capacité de 400 MW dont la construction est prévue pour 2011. Cette centrale, à la pointe de la technologie, fonctionnera selon une technique très avancée (cycle combiné). Elle sera réalisée par le groupe français Alstom.

La Société nationale d'électricité et de gaz (STEG) ne compte pas s'arrêter aux énergies conventionnelles. Elle est en train de développer tout un programme en direction des énergies renouvelables et visant en premier lieu le secteur privé.

Pour Mohieddine Mejri, chef du département Etudes énergétiques à la STEG, le cadre réglementaire au sein de la société nationale œuvre à consolider les relations avec les opérateurs privés.

Ainsi, la production indépendante visant à réduire la production conventionnelle est vivement encouragée par la STEG. Des conventions d'appui aux énergies renouvelables relèvent des actions volontaristes de dynamisation du marché engagées par la Société nationale d'électricité.

En effet, la convention STEG-IGCE-ANME, établie en 2008, constitue le nouveau cadre réglementaire dédié aux énergies renouvelables et particulièrement l'éolien. La STEG assure ainsi l'enlèvement de l'excédent d'électricité à concurrence de 30%. Elle permet également aux contractants d'accéder au réseau de transport, achète l'excédent d'électricité au tarif haute tension et permet le raccordement au réseau électrique national.

La Société tunisienne d'électricité et de gaz assure également une assistance technique par le biais de SIS, sa filiale.

La STEG pour la dynamisation de l'énergie solaire

La STEG joue un rôle actif dans la mise en marché du chauffe-eau solaire. Elle sécurise tant le fournisseur que le bailleur de fonds en simplifiant les formalités pour le client et en lui permettant de profiter des paiements échelonnés.

La STEG a également introduit des applications photovoltaïques en faisant appel aux fournisseurs et installateurs privés (toits solaires).

Quant à l'intégration industrielle de la STEG dans les projets éoliens, nous pouvons citer les exemples des centrales électriques éoliennes de Sidi Daoud et de Bizerte. Dans la première, elle a assuré les travaux de génie civil et a fourni les câbles, le taux d'intégration a atteint les 30%. Pour ce qui est de la Centrale de Bizerte de 120 MW, elle a procédé à la fabrication des tours et s'est chargée des travaux de génie civil, et des câbles. Le taux d'intégration a atteint les 40%.

Pour terminer, précisons que dans le cadre de la nouvelle loi pour la maîtrise de l'énergie, il reviendrait à la STEG, comme précisé plus haut, d'enlever les excédents de production provenant d'énergies renouvelables dans une limite à définir par arrêté. Elle autoriserait également tous ceux qui feront recours aux énergies renouvelables d'accéder au réseau et garantira le transport entre le point de production et les centres de consommation. Des tarifs d'achat seront proposés aux opérateurs.